



PREFECTURE DEUX- SEVRES

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 4 - JANVIER 2013

SOMMAIRE

Direction Départementale des Territoires (79)

Secrétariat Général

Arrêté N °2013002-0004 - Arrêté portant subdélégation de signature pour
l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses du budget de l'État 1



PREFECTURE DEUX- SEVRES

Arrêté n ° 2013002-0004

**signé par Le Directeur Départemental des Territoires
le 02 Janvier 2013**

**Direction Départementale des Territoires (79)
Secrétariat Général**

Arrêté portant subdélégation de signature pour
l'ordonnancement secondaire des recettes et
des dépenses du budget de l'État



PREFET DES DEUX-SEVRES

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
DES DEUX-SEVRES**

**Arrêté portant subdélégation de signature
pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses
du budget de l'État**

**Le Préfet des Deux-Sèvres
Chevalier de la Légion d'Honneur**

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, modifié par le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française en en Nouvelle-Calédonie ;

VU le décret du Président de la République en date du 19 septembre 2008 portant nomination de M. Jean-Jacques BOYER en qualité de secrétaire général de la préfecture des Deux-Sèvres;

VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

VU le décret du Président de la République en date du 7 juin 2012 portant nomination de M. Pierre LAMBERT en qualité de Préfet des Deux-Sèvres;

VU l'arrêté de M. le Préfet des Deux-Sèvres en date du 20 décembre 2012 portant délégation de signature à M. Alain JACOBSONE, directeur départemental des territoires ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

ARRETE :

Article 1 : Subdélégation de signature est donnée à M. Jean-Jacques PAILHAS, en sa qualité de directeur départemental adjoint, à l'effet de signer toutes pièces comptables relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Jacques PAILHAS, subdélégation de signature est donnée à M. Dominique PERRIN, en sa qualité de responsable de la mission « Développement Durable et Marais Poitevin », à l'effet de signer toutes pièces comptables relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire.

Article 3 : Subdélégation de signature est donnée à Mme Maryse FROSTIN, en sa qualité de secrétaire générale, à l'effet de signer toutes pièces comptables relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire, hors titres de perception traités à l'article 7.

Article 4 : Subdélégation de signature est donnée à M. Philippe CHESNOY, en sa qualité de secrétaire général adjoint, à l'effet de signer toutes pièces comptables relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire, hors titres de perception traités à l'article 7.

Article 5 : Subdélégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences, **aux agents suivants :**

- Maryse FROSTIN, Secrétaire Générale,
- Philippe CHESNOY, Secrétaire Général adjoint,
- Laurence DUDON, responsable du bureau SG/LAFi,
- Martine RANCE, adjointe à la responsable du bureau SG/LAFi,
- Guy LOISEAUX, responsable du bureau MCSRGC/Éducation routière,
- Sonia ROMANTEAU, chargé des subventions Habitat au bureau SPPH/Habitat,
- Édouard ONNO, responsable du bureau Sèvre et Marais,
- Vincent DAGBERT, adjoint au responsable du bureau Sèvre et Marais,

à l'effet de valider, **dans l'application CHORUS Formulaire**, les **demandes d'achat** (engagements juridiques) et les **constatations de service fait**.

Article 6 : Des licences budgétaires ou de consultation Chorus sont accordées par l'AIFE aux agents suivants :

- Philippe CHESNOY, Secrétaire Général adjoint,
- Laurence DUDON, responsable du bureau SG/LAFi,
- Martine RANCE, adjointe à la responsable du bureau SG/LAFi,
- Anne-Marie DELORT, gestionnaire de crédits au bureau SG/LAFi,
- Guy LOISEAUX, responsable du bureau MCSRGC/Éducation routière,
- Sonia ROMANTEAU, chargé des subventions Habitat au bureau SPPH/Habitat,
- Édouard ONNO, responsable du bureau Sèvre et Marais,

à l'effet de consulter dans l'outil Chorus l'état d'avancement de consommation des autorisations d'engagement et des crédits de paiement.

Article 7 : Subdélégation de signature est donnée à Mme Catherine AUPERT, en sa qualité de chef du service « Assistance et conseil aux territoires », à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences les titres de perception relatifs à l'activité d'ingénierie publique.

Article 8 : En cas d'absence ou d'empêchement, **la délégation de signature conférée par l'article 7 sera exercée par M Jean-Noël RAULT** en sa qualité de responsable du pôle aménagement durable « Animation, Méthodes, Pilotage » par intérim.

Article 9 : L'arrêté n° 2012-335-0009 en date du 30 novembre 2012 est abrogé à compter du 1er janvier 2013.

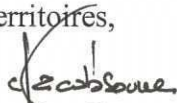
Le présent arrêté prendra effet à partir du 2 janvier 2013.

Le présent arrêté sera adressé à Monsieur le Préfet des Deux-Sèvres (Mission d'Animation Interministérielle).

Article 10 : Le Directeur départemental des territoires et les fonctionnaires bénéficiant d'une subdélégation sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture des Deux-Sèvres.

À Niort, le - 2 JAN. 2013

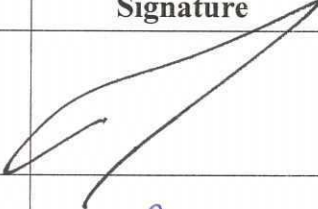




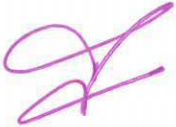
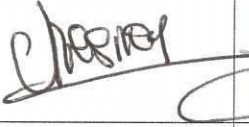
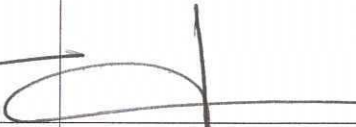
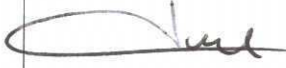

Pour le préfet et par délégation,
Le directeur départemental des
territoires,



Alain JACOBSOONE

Handwritten signature or mark

SPECIMENS DE SIGNATURE
DES AGENTS HABILITÉS
A SIGNER DES PIÈCES D'ORDONNANCEMENT

Agent	Signature	Paraphe
M. Jean-Jacques PAILHAS		
M. Dominique PERRIN		
Mme Maryse FROSTIN		
M. Philippe CHESNOY		
Mme Catherine AUPERT		
M. Jean-Noël RAULT	